

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation des membres du groupe de travail chargé de
l'élaboration de l'évaluation externe en lecture en 2^e année de
l'enseignement secondaire**

A.Gt 15-09-2006

M.B. 07-11-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Études de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre III;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, en charge de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 15 septembre 2006,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe en lecture en 2^e année de l'enseignement secondaire est composé :

1^o des quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Micheline LAURENT
- Nadine DESPONTIN
- Jean-Paul HOGENBOOM
- Michel DERACHE

2^o des six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études visée par l'évaluation proposés, en ce qui concerne l'enseignement subventionné, par les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs, et après accord des pouvoirs organisateurs concernés :

- Christine HUON
- Colette COLAS
- Martine DE CLERCK
- André PETRE
- Jean-Pierre DARIMONT
- Carine ROTY

Article 2. - La Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 septembre 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

